

nos pays et pourront fort bien être inévitables dans l'avenir.

Face à ces problèmes, il est essentiel que les grandes nations commerçantes fassent preuve de sensibilité et de volonté pour trouver des solutions mutuellement satisfaisantes. Si nous ne travaillons pas ensemble à atténuer ces pressions, les conséquences pourraient fort bien s'avérer désastreuses.

Nous devons tous nous rappeler que les relations commerciales n'exigent pas seulement l'application de règles de façon mécanique et aveugle. Elles ont une dimension politique et exigent de faire preuve de jugement et de sensibilité face aux impondérables. Nous devons donc prendre en compte les difficultés de chacun et non pas seulement les nôtres.

Nous devons également être conscients de nos responsabilités face au monde. Nous devons élever le débat en cours au-dessus des récriminations, des malentendus et des ressentiments. La prépondérance de nos intérêts communs doit nous amener à œuvrer de concert à la résolution des grands problèmes auxquels nous devons faire face.

À mon avis, ce doit être là notre première priorité.

Toutefois, il ne suffit pas de résister aux pressions du protectionnisme. Comme je l'ai signalé plus tôt, il nous faut aller de l'avant. Une étape importante à cet égard sera la réunion de niveau ministériel du GATT, en novembre, où nous aurons à relever un défi de taille. Il sera important que l'on prenne alors la mesure de divers problèmes qui ont jusqu'ici défié toute solution et que l'on amorce l'étude des façons d'assurer la viabilité du cadre du GATT au cours des années 80.

**Priorités  
proposées  
pour le GATT**

Il serait peut-être utile que je vous fasse part des priorités que le Canada mettra de l'avant à l'occasion de cette réunion.

1° Accord sur les mesures de sauvegarde. Nous voulons un système où tous sont tenus de suivre les mêmes règles et aux termes duquel on ne peut entraver arbitrairement ni inutilement les exportations. Par ailleurs, le système doit, de toute évidence, autoriser des mesures d'urgence quand celles-ci sont pleinement justifiées.

2° Le système de règlement des différends. Ce système est essentiel à l'application effective des droits et des obligations aux termes du GATT. Nous devons renouveler notre appui à son fonctionnement efficace car celui-ci est tributaire de notre adhésion politique aux principes qui le sous-tendent.

3° L'émergence des pays en voie de développement avancés. Au cours des années 80, il faudra absolument veiller à ce que ces pays contribuent au cadre du commerce international dans la mesure de leur investissement dans le système et que l'on tienne compte de leurs intérêts légitimes.